



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018 - 18h30

Délibération N°2018/088

Date de convocation : 12 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 26 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Boussières, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Baaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Bouscières-en-Cis
Briaucourt
Busigny
Czmières
Caillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnachy
Inchy
La Grcise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Mallincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvillers
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (51 titulaires - 4 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Vincent WAXIN	Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Pierre Henri DUDANT
Laurent LOIGNON	Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX
Brigitte ROLAND-BEC	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Agnès BERANGER	Didier BONIFACE
Frédéric BRICOUT	Denis COLIN	Pierre LEVEQUE
Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME	Alain RIQUET
Francis STOCLET	Sandrine TRIOUX	Gérard TAISNE
Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE	Franck BINET (S)
Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE	Didier SORRIAUX (S)
Karine ELOIR	Charles BLANGIS	Laurent COULON
Annie DORLOT	Joseph MODARELLI	Isabelle PIERRARD
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Michel HENNEQUART	Laurence RIBES	Francis GOURAUD
Didier BLEUSE	Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER
Daniel FIEVET		

Membres excusés (4) :

Jacques OLIVIER - Nathalie GAVE - Christian PAYEN - Alban BAJODEK,

Membres absents (6) :

Jean Claude GERARD - Marc DUFRENNE - Marc PLATEAU - Pascal LEVEQUE - Pascal COUELLE - Jean - Pierre RICHEZ -

Membres ayant donné procuration (9) :

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN - Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET - Régine DHOLLANDE à Didier BONIFACE - Anne - Sophie MERY DUEZ à Frédéric BRICOUT - Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME - Martine THUILLIEZ à Bernard POULAIN - Alain GOETGHELUCK à Gérard TAISNE - Bruno MANNEL à Serge SIMEON - Chantal WAYEMBERGE MAILLY à Daniel FIEVET

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet : Labellisation de projet au PRADET

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commune d'Avesnes-les-Aubert a sollicité l'inscription d'une opération au titre du PRADET et de la programmation du pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis (Fonds d'Appui à l'Aménagement du Territoire FAAT)

L'opération concernée est la création d'un espace multifonctions d'intérêt supra-communal à partir de la réhabilitation de la salle des fêtes Salvador Allende et des salles annexes.

Cette opération ayant notamment pour objectifs, de proposer des équipements structurants à la population, de créer du lien social autour des pratiques culturelles et sociales et valoriser son patrimoine existant en le réhabilitant.

Ce projet pouvant être éligible à l'obtention de différentes subventions en cas de labellisation d'intérêt communautaire.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de bien vouloir conférer à ce projet, un label d'intérêt communautaire étant précisé que la maîtrise d'ouvrage et le financement sont du ressort exclusif de la Commune d'Avesnes-les-Aubert.

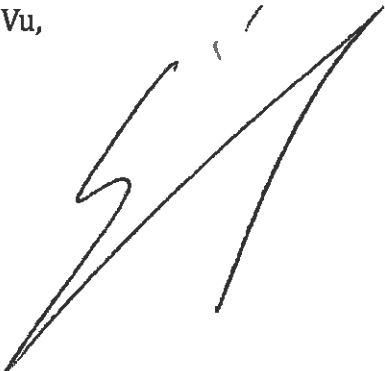
Documents annexés

- Courrier de Monsieur Basquin
- Fiche-projet PRADET

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 28 septembre 2018 et de la publication le 28
Septembre 2018

Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 28 septembre 2018

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional



Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



REÇU 20 AOUT 2018



VESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Hôtel de Ville - Rue Camélinat - B.P. 29 - 59129

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

Monsieur Serge SIMEON

Président de la Communauté de communes
du Caudrésis-Catésis

RD643 - ZA le bout des 19

59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint une note descriptive du projet d'aménagement des équipements centraux d'Avesnes-les-Aubert pour lequel nous souhaitons bénéficier d'un accompagnement de la Région des Hauts de France au titre du Fonds d'Appui à l'Aménagement du Territoire (FAAT).

Nous avons donc l'honneur de solliciter la Communauté de communes dans le cadre de la « labellisation intercommunale » des projets pouvant être retenus au titre du PRADET et de la programmation du pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis.

Cette demande de labellisation n'engage bien évidemment aucun accompagnement financier de notre intercommunalité.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos plus cordiales salutations.

bon bon salut,

Le Maire



Alexandre BASQUIN

REÇU 20 AOUT 2018

Fiche-projet PRADET

Fonds d'Appui à l'Aménagement des Territoires

Intitulé du projet :

« Réhabilitation de la salle des fêtes, espace culturel, associatif, multifonctions »

Objectifs majeurs :

Réhabiliter un bâtiment à valeur patrimoniale

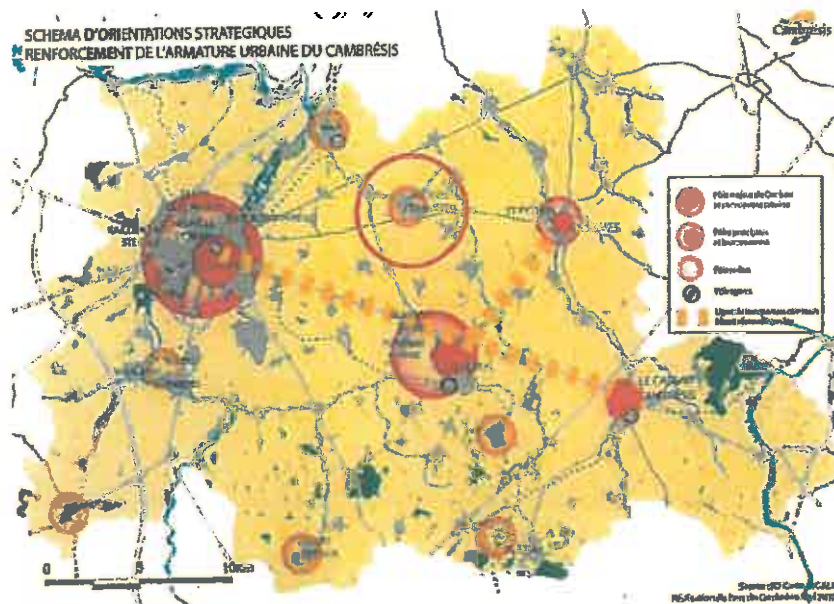
Conforter l'attractivité et les fonctions du pôle de centralité d'Avesnes-les-Aubert

Maître d'ouvrage : commune d'Avesnes-les-Aubert



Contexte

Avesnes-les-Aubert, un pôle de centralité du SCOT, au projet de territoire intercommunal et au PLU communal. Cela se traduit par la présence de nombreux équipements et services à la population à rayonnement supra-communal.



En plein centre-bourg, Avesnes-les-Aubert dispose d'équipements centraux servant intégralement aux animations et activités de proximité du pôle relais.

Ces équipements sont très largement sollicités de par leur localisation et en raison de leur caractère unique sur la commune, mais aussi au-delà.

Aujourd'hui, on assiste à un développement de la demande, et par ricochet, au besoin d'améliorer un existant qui manque grandement de fonctionnalité.

Les équipements centraux d'Avesnes sont utilisés de manière importante. On dénombre ainsi plus de 150 occupations à l'année et ce, pour de nombreux motifs d'intérêt territorial.

Concrètement, il s'agit de 3 espaces accolés (une salle polyvalente de 300 m² datant de 1880, couplée à un espace ouvert de 200 m², une autre salle de 220 m² et 3 petits espaces accolés de 20 à 30 m² chacun).

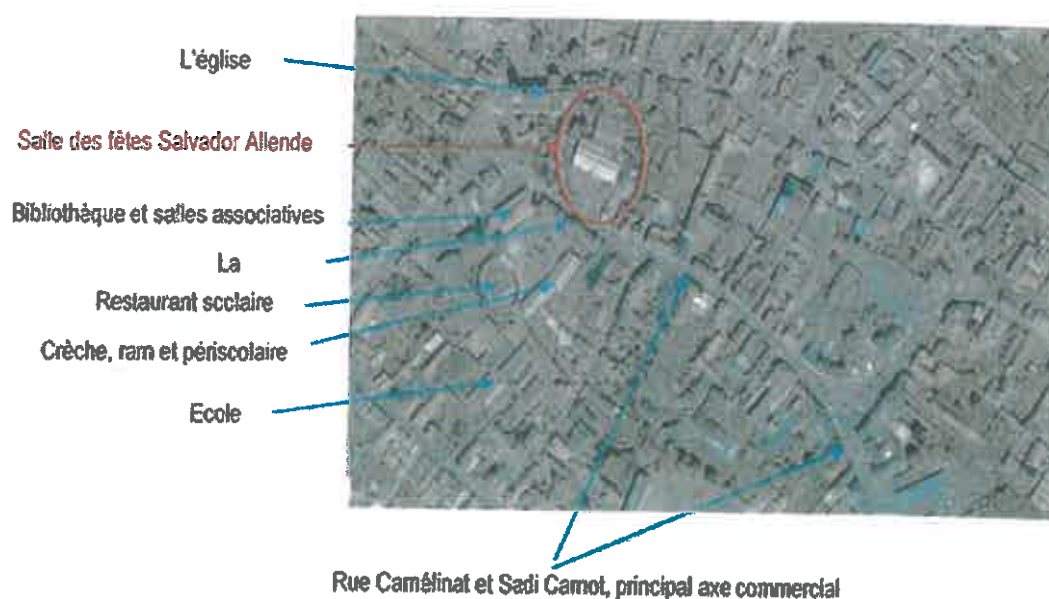
La particularité de ces salles est d'avoir un fonctionnement commun : même entrée, même système de chauffage, de ventilation, même équipement sanitaire et de restauration.

Aujourd'hui, ces salles sont largement sollicitées pour des manifestations d'intérêt intercommunal, départemental et régional, à l'image de l'assemblée départementale de la FNDIRP ou le congrès départemental de la FNACA pour ne citer que ces deux exemples récents.

Ceci n'est pas sans poser de gros problèmes de fonctionnement au quotidien : alors que les espaces et les volumes sont là, il est très compliqué de pouvoir utiliser l'ensemble en un même temps alors que la demande existe.

De plus, créée dans les années 1920, cette salle souffre des affres du temps et ne respecte ni les normes de sécurité ni les normes d'accessibilité.

La municipalité face à ce constat a décidé de travailler à la réhabilitation de l'existant dans l'objectif de faire mieux correspondre l'équipement aux besoins du territoire, tout en permettant de créer davantage de lien social entre les habitants, notamment autour de pratiques culturelles.



Le Projet

Proposer des équipements structurants garantissant à la population et aux nouveaux arrivants et offrir des prestations de qualité répondant à leurs attentes.

Créer du lien social autour des pratiques culturelles et sociales entre les habitants.

En réhabilitant l'existant, la commune valorise son patrimoine, favorise une gestion économe de son foncier puisqu'il s'agit de réussir à développer un projet d'équipements centraux sur un site fortement contraint en plein centre-ville.

La collectivité, dans un contexte financièrement toujours plus contraint, se doit par ailleurs de valoriser et d'optimiser son patrimoine. Il y a ici une véritable logique d'économie en créant trois salles au fonctionnement indépendant tout en maximisant l'existant. Cela évite d'avoir recours à une nouvelle construction alors même que les besoins peuvent trouver une réponse par un réaménagement cohérent in situ.

Le projet consiste donc à créer un « espace multifonctions d'intérêt supra-communal » à partir de la réhabilitation de la salle des fêtes Salvador Allende et des salles annexes.

Les grands objectifs du projet sont les suivants :

- Améliorer les performances énergétiques de l'équipement
- Répondre aux normes de sécurité et d'accessibilité
- Améliorer et optimiser les conditions d'accueil et d'utilisation pour l'ensemble des utilisateurs
- Renforcer la vocation culturelle et festive de la salle des fêtes principale
- Préserver un patrimoine qui fait partie de l'identité locale

La configuration du site explique pleinement les difficultés rencontrées aujourd'hui en termes de fonctionnement. En effet, les espaces se succèdent, chacun étant dépendant de l'autre. Les salles situées à l'arrière sont enclavées par absence de sortie indépendante. L'ensemble a été construit en limite de propriété. Ceci n'est pas non plus sans poser de problèmes d'un point de vue sécuritaire.

Aujourd'hui, pour optimiser le fonctionnement de l'ensemble du site, le projet consiste à partir de la même emprise bâtie, à rendre indépendant chacun des espaces.

En lieu et place de 3 petites salles associatives sera aménagée une salle d'une soixantaine de m².

Il sera donc possible de faire correspondre l'utilisation d'une salle avec le besoin réel en termes de capacité et d'occuper les 3 espaces en un même temps.

Ceci a plusieurs atouts :

- Pour l'utilisateur : un vrai confort d'utilisation
- Pour la commune : une gestion optimisée ; moins de frais d'entretien, moins de charges de fonctionnement, il sera par exemple possible de moduler les équipements techniques tel que le chauffage ou la ventilation en fonction de l'espace utilisé
- Répondre à plus de demandes
- Répondre à un besoin identifié en termes de petite salle avec espace de restauration.

Pour se faire, le projet nécessite de :

- Faire l'acquisition d'une emprise foncière sur le domaine du diocèse pour la création d'un nouvel accès par l'arrière

- Créer de larges ouvertures dans la façade arrière
- Créer un cheminement indépendant depuis l'entrée principale vers les salles 2 et 3
- Créer une cuisine principale et une cuisine secondaire
- Créer des sanitaires spécifiques pour les salles 2 et 3

Performance environnementale

Classée E, la salle des fêtes et ses annexes sont considérées comme l'un des équipements publics du Cambrésis les plus énergivores.

Le diagnostic de performance énergétique a permis de lister les points faibles de l'équipement en la matière :

- une faible luminosité
- une isolation des plafonds et des murs quasi inexistante
- certaines fenêtres en simple vitrage
- une chaudière non programmable
- un éclairage par halogènes et tubes fluorescents
- le ratio de consommation de chauffage est supérieur à la moyenne nationale, en raison d'une faible performance thermique du bâti
- consommation en énergie primaire pour le chauffage, l'éclairage, la ventilation et l'eau chaude sanitaire : 256 Kwh_{ep} (m² SHON/an) – étiquette E
- émission de gaz à effet de serre : 34 Kg_{éq} CO₂ (m² SHON/an) – étiquette D

Pour limiter les déperditions énergétiques de l'équipement et améliorer le confort d'utilisation, le projet consiste à atteindre un niveau de performance énergétique réglementaire (RT 2018 élément par élément). Les techniques employées seront performantes tout en tenant compte des contraintes du site et des caractéristiques propres au fonctionnement de l'équipement.

Les principaux investissements concernent :

- une isolation performante de l'ensemble du bâtiment (murs, toitures, une partie des planchers)
- le remplacement des châssis et portes existants,
- l'installation d'un système de ventilation double-flux,
- le remplacement de la chaudière existante par un modèle basse consommation avec des circuits régulés pour chacune des salles,
- la mise en place d'un système GTC (gestion technique centralisée) permettant une gestion globale optimisée de l'ensemble des installations de chauffage, ventilation et une partie de celles liées à la plomberie,
- le remplacement de l'éclairage existant par des luminaires LED à haute efficacité lumineuse permettant de réaliser une économie sur la consommation globale d'électricité,
- la création d'une verrière en partie centrale afin d'augmenter les apports de lumière naturelle.

Illustrations Un équipement évolutif à destination de tous les publics



Une optimisation et une indépendance de fonctionnement des espaces existants

